

L'an mil huit cent soixante quatorze, le dix-neuf novembre, le Conseil municipal de la Commune de Comblès étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Dercis Maure, pour la session ordinaire du mois de novembre en vertu de l'arrêté de M. le Préfet en date du 15 octobre dernier.

Présents M. M. Janet de Lasfond, Bouyer, Dercis-Martial, Birot, Seincin, Delachapt, Chevrier adjoint et Dercis maire.

Absents M. M. Dalaud, David, Sauge et Troustass.

M. le Maire a exposé au conseil municipal que M. le Préfet l'a invité à délibérer sur l'emploi des ressources applicables aux chemins vicinaux pour l'année 1875, d'après un budget préparé par l'agent voyer cantonal. Le Conseil municipal à l'unanimité approuvé le budget qui lui est présenté.

Mais ils ont à nommer de vau en vau que le chemin de petite vicinalité classé n° 1 des Granges à Comblès est en réalité un chemin d'intérêt commun attendu qu'il s'agit de prolongement au chemin d'intérêt commun n° 27 de Fontenon à La Roche-Beaucourt dans le Dordogne. Par ces motifs les Conseillers espèrent que ce chemin n° 1 est compris dans le contingent des chemins de grandes communications ^{par intérêt commun} pour lesquels une somme de 1128 francs est portée au présent budget; attendu que ce chemin n° 1 est dans un déplorable état d'entretien et qu'il est urgent de lui appliquer une somme suffisante d'entretien.

Lecture faite du présent procès verbal, les membres présents ont signé excepté M. Dercis qui a déclaré en savoir rien et M. Delachapt. Fait et délibéré les jours, mois et an qu'on dessus.

Seincin Janet de Lasfond M. Troustass

M. Bouyer M. Dercis M. Chevrier